

SA UNIFIED POST GROUP

Avenue Reine Astrid, 92A
1310 La Hulpe
RPM Brabant Wallon, division Nivelles 0886.277.617

Rapport du commissaire en application de l'article

**7:197 §1 du Code des sociétés et des associations :
Apport en nature**

Et

**7:179 du Code des sociétés et des associations :
Évaluation portant sur les données comptables
et financières contenues dans le rapport spécial
de l'organe d'administration**

Table des matières

1. Mission et cadre légal	3
1.1. Mission	3
1.2. Cadre légal	4
2. Identification de l'opération	6
2.1 Identification de la société.....	6
2.2 Apporteurs en nature	7
2.3 L'apport en nature et rémunération.....	10
3. Description et évaluation de l'apport en nature	11
3.1. Description	11
3.2. Valorisation	13
3.3. Travaux de contrôle	13
3.4. Conclusion.....	13
4. Rémunération attribuée en contrepartie de l'apport	14
4.1. Description de la rémunération et du prix d'émission.....	14
4.2. Travaux de contrôle	16
4.3. Conclusion.....	16
5. Conclusion	17

En annexe : rapport spécial de l'organe d'administration établi conformément aux articles 7:197 et 7:179 du Code des sociétés et des associations

1. Mission et cadre légal

1.1. Mission

Mission relative à l'article 7:197 §1 du CSA

Suite à notre désignation en date du 28 décembre 2020 par l'organe d'administration de la SA UNIFIEDPOST GROUP, en application de l'article 7:197 §1 du Code des sociétés et des associations (CSA), nous vous faisons rapport sur la description de l'apport en nature, des méthodes de valorisation adoptées et de la rémunération effectivement attribuée en contrepartie de l'apport en nature de la SA UNIFIEDPOST GROUP et ce, dans le cadre du capital autorisé.

Le présent rapport traitera de l'identification et la description de l'apport en nature ainsi que des modes d'évaluation adoptés par l'organe d'administration pour déterminer la rémunération. Pour ce faire, nous examinons le contexte général de l'apport en nature et son examen doit prendre en considération la manière dont les intérêts des parties et des tiers ont été traités. Nous prêterons une attention particulière au fait que l'apport en nature ne soit pas surévalué.

Nous ne nous prononcerons pas sur le caractère légitime et équitable de l'opération (« no fairness opinion »).

Nous avons réalisé notre mission conformément aux normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises en matière d'apports en nature.

Mission relative à l'article 7:179 §1 du CSA

Suite à notre désignation en date du 28 décembre 2020 par l'organe d'administration de la SA UNIFIEDPOST GROUP, en application de l'article 7:179 §1 du Code des sociétés et des associations (CSA), nous publions un rapport d'évaluation à l'attention de l'organe d'administration de la SA UNIFIEDPOST GROUP portant sur les données comptables et financières contenues dans le rapport spécial de l'organe d'administration rédigé conformément à l'article 7:179 §1 du CSA.

Ainsi, notre mission s'inscrit dans la prise de décision qui nous a été confiée dans le cadre de l'évaluation de la justification du prix d'émission des actions à émettre en contrepartie de l'apport.

Nous ne nous prononçons pas sur le caractère adéquat et opportun de l'opération ni sur la question de savoir si l'opération est légitime et équitable (« no fairness opinion »).

Nous avons effectué notre mission selon les diligences recommandées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Dans le cadre de cette mission, nous devons déterminer si les données financières et comptables contenues dans le rapport de l'organe d'administration sont fidèles et suffisantes dans tous leurs aspects significatifs pour éclairer l'organe d'administration appelé à voter sur cette proposition. Nous nous sommes conformés aux exigences déontologiques pertinentes applicables à la mission.

1.2. Cadre légal

Article 7:197 § 1 CSA

Au cas où l'augmentation de capital comporte des apports en nature, l'organe d'administration expose dans le rapport visé à l'article 7:179, § 1er, alinéa 1er, l'intérêt que l'apport présente pour la société. Le rapport comporte une description de chaque apport et en donne une évaluation motivée. Il indique quelle est la rémunération attribuée en contrepartie de l'apport.

L'organe d'administration communique ce rapport en projet au commissaire ou, lorsqu'il n'y a pas de commissaire, au réviseur d'entreprises désigné par l'organe d'administration. Le commissaire ou, lorsqu'il n'y a pas de commissaire, un réviseur d'entreprises désigné par l'organe d'administration, examine dans le rapport visé à l'article 7:179, § 1er, alinéa 2, la description faite par l'organe d'administration de chaque apport en nature, l'évaluation adoptée et les modes d'évaluation appliqués. Le rapport indique si les valeurs auxquelles conduisent ces modes d'évaluation correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable et, le cas échéant, à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie. Le rapport indique quelle est la rémunération réelle attribuée en contrepartie des apports.

Dans son rapport, auquel est joint le rapport du commissaire ou du réviseur d'entreprises, l'organe d'administration indique, le cas échéant, les raisons pour lesquelles il s'écarte des conclusions de ce dernier rapport.

Les rapports précités sont déposés et publiés conformément aux articles 2:8 et 2:14, 4°. Ils sont annoncés dans l'ordre du jour. Une copie peut en être obtenue conformément à l'article 7:132.

En cas d'absence de la description et de la justification par l'organe d'administration, visée à l'alinéa 1er, ou de l'évaluation et de la déclaration par le commissaire ou le réviseur d'entreprises, visée à l'alinéa 2, la décision de l'assemblée générale est nulle.

Article 7:179 § 1 CSA

L'organe d'administration rédige un rapport sur l'opération, qui justifie spécialement le prix d'émission et décrit les conséquences de l'opération sur les droits patrimoniaux et les droits sociaux des actionnaires.

Le commissaire ou, lorsqu'il n'y a pas de commissaire, le réviseur d'entreprises ou l'expert-comptable externe désigné par l'organe d'administration, établit un rapport dans lequel il évalue si les données financières et comptables contenues dans le rapport de l'organe d'administration sont fidèles et suffisantes dans tous leurs aspects significatifs pour éclairer l'assemblée générale appelée à voter sur cette proposition.

Ces rapports sont déposés et publiés conformément aux articles 2:8 et 2:14, 4°. Ils sont annoncés dans l'ordre du jour. Une copie peut en être obtenue conformément à l'article 7:132.



En l'absence de rapport de l'organe d'administration ou de rapport du commissaire, du réviseur d'entreprises ou de l'expert-comptable externe contenant l'évaluation visée à l'alinéa 3, la décision de l'assemblée générale est nulle.

2. Identification de l'opération

2.1 Identification de la société

Forme juridique	SA
Nom	UNIFIEDPOST GROUP
Acte de constitution	26 décembre 2006, par devant le notaire Maître Tom Verhaegen, notaire à la résidence d'Overijse, publié aux annexes du Moniteur belge du 19 janvier 2007, sous le numéro 2007011741
Dernière modification des statuts	24 septembre 2020, par devant le notaire Maître Peter Van Melkebeke, notaire à la résidence de Bruxelles, publié aux annexes du Moniteur Belge du 24 septembre 2020, sous le numéro 2020344723.
Siège social	Avenue Reine Astrid, 92A à 1310 La Hulpe
Numéro d'entreprises	0886.277.617
RPM	Brabant Wallon, division Nivelles
Objet	<p>« L'objet de la société est :</p> <p><i>I. Pour son propre compte ou en participation avec des tiers :</i></p> <p><i>A. Le conseil en général et le conseil en informatique en particulier ;</i></p> <p><i>B. Tous types de prestations liées aux services informatiques et à l'étude, la conception, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation et l'amélioration des systèmes et réseaux informatiques, cette liste étant indicative et non exhaustive ;</i></p> <p><i>C. La fabrication, le commerce de gros, la vente au détail, l'importation et l'exportation, le crédit-bail, la location et la location d'équipements et d'accessoires informatiques et électroniques, y compris toutes les activités annexes, cette liste étant indicative et non exhaustive ;</i></p> <p><i>D. Fournir et organiser des formations en informatique ;</i></p> <p><i>E. Fournir des services informatiques pour le compte de tiers ; et</i></p> <p><i>F. La commercialisation sous toutes ses formes, de tout nouveau produit et de tout nouveau procédé, qu'il soit ou non lié à l'informatique, l'obtention et la gestion de brevets, de licences</i></p> <p><i>d'exploitation, de redevances et de tout droit intellectuel sur des produits ou des techniques.</i></p> <p>... »</p>
Apport	251.543.298,24 EUR
Représenté par	30.401.990 actions sans mention de la valeur nominale

Organe d'administration	La société SOFIAS BV représentée par Monsieur Hans Leybaert La société AS PARTNERS BV représentée par Monsieur Stefan Yee La société anonyme FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT - FEDERALE PARTICIPATIE- EN INVESTERINGSMAATSHAPPIJ représentée par Monsieur Leon Cappaert La société JINVEST BV représentée par Monsieur Jurgen Ingels Monsieur Joost Uwents Madame Katrien Meire Madame Angeline Maria Marx La société FOVEA SRL représentée par Madame Katya Degrieck
-------------------------	---

2.2 Apporteurs en nature

Apport en nature par Habitant à	Olivier Van Cauwenberghe Elisabethlaan 24, 3080 Tervuren
Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprises	Startup Factory SA Parvis Sainte-Gudule 5, 1000 Bruxelles 0640.934.131
Apport en nature par Habitant à	Robbie De Meyer Heiveldstraat 172c, 9040 Sint-Amandsberg
Apport en nature par Habitant à	Bertrand Van Renynghe Zoutelaan 63 0042, 8300 Knokke
Apport en nature par Habitant à	Eric Standaert Dokter Donnyplein 2, 2610 Wilrijk
Apport en nature par Habitant à	Sybille Holvoet Maastrichtersteenweg 269, 3500 Hasselt
Apport en nature par Habitant à	Laurence Van Cauwenberghe Elisabethlaan 24, 3080 Tervuren
Apport en nature par Habitant à	Harold Van Cauwenberghe Elisabethlaan 24, 3080 Tervuren

Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprises	Audio-visual Business Communication BV Cantersteen 10, 1000 Brussels 0882.583.501
Apport en nature par Habitant à	Krzysztof Pulkiewicz ul. Potoki 12c/1, 02-717 Warszawa, Poland
Apport en nature par Habitant à	Lukasz Chmielewski ul. JK Ordona 12a/33, 01-237 Warszawa, Poland
Apport en nature par Habitant à	Natalia Zielinska ul. Komputerowa 9/43, 02-676 Warszawa, Poland
Apport en nature par Habitant à	Piotr Sienkiewicz ul. Korotyńskiego 5/49 02-121 Warszawa, Poland
Apport en nature par Habitant à	Camile Van Kralingen Platolaan 24, 3707 GG Zeist, The Netherlands
Apport en nature par Habitant à	Marta Choromanska ul. Leśna 1/2, 05-152 Czosnów, Poland
Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprise	Pytheas BV Kardinaal Cardijnlaan 27, 2547 Lint 0695.541.171
Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprises	Jerreborg Förvaltning AB Lessebovägen 117, 122 47 Enskede 559016-5477
Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprises	DK Atlas Holding ApS Hedelykken 2 - 4, DK 2640 Hedehusene, Denmark 34688745
Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprises	Perseverant Invest Och Förvaltning AB Jägarstigen 20, 192 55 Sollentuna 559168-6182
Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprises	D Thoresson Invest AB Jakob Westins-gatan 7, 112 20 Stockholm 559169-4780

Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprises	Money Tree Invest AB Källtorpsvägen 3, 724 80 Västerås 559165-2325
Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprises	DT Invest AB Jakob Westingsgatan 7, 112 20 Stockholm 559016-5386
Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprises	i92andiv invest och förvaltning AB Jägarstigen 20, 192 55 Sollentuna 559005-7757
Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprises	DANDRE Invest AB Ynglingagatan 15, 113 47 Stockholm 559092-4451
Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprises	Tekeke Invest AB Magnusvägen 41 A, 433 62 Sävedalen 559096-8953
Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprises	BergStad Invest AB Magnusvägen 41 A, 433 62 Sävedalen 556914-4149
Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprises	Makai Invest AB Gjutebrunnsvägen 26, 436 45 Askim 559095-8228
Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprises	M. Fredholm invest AB Källtorpsvägen 3, 724 80 Västerås 559016-5394
Apport en nature par Habitant à	David André Ynglingagatan 15, Lgh 1101, 113 47 Stockholm
Apport en nature par Siège social Numéro d'entreprises	Inviq Invest AB (Michel Anbratt) Hagagatan 31, Lgh 1204, 113 47 Stockholm 559198-0031
Apport en nature par Habitant à	Mikael Bånnsgård Östgötagatan 93, Lgh 1401, 116 64 Stockholm

2.3 L'apport en nature et rémunération

L'apport en nature consiste en l'apport de créances que les apporteurs détiennent sur la société, pour une valeur globale d'apport de 7.603.296,22 EUR et ce, dans le cadre du capital autorisé.

- Les apports seront rémunérés par la création de 359.494 actions de la SA UNIFIEDPOST GROUP.

3. Description et évaluation de l'apport en nature

3.1. Description

L'apport en nature consiste en des créances détenues par les apporteurs sur la société.

Ces créances sont enregistrées à la date du 8 janvier 2021 dans les comptes de la société au passif du bilan pour un montant global de 7 603 296,22 EUR.

De ces créances, un montant de 7 603 296,22 EUR est apporté.

Les créances peuvent se résumer comme suit :

a. Apport des créances « akti »

Description	Montant en EUR
Un prêt vendeur du 8 janvier 2021 d'un montant de 1.359.862,24 EUR, né de la cession à la société des actions de la société de droit belge AKTI NA dont le siège social est situé à Cantersteen 10, 1000 Bruxelles et dont le numéro d'entreprises est le 0882.583.501 (RPM : Bruxelles, partie francophone). La créance s'élève à 1.359.862,24 EUR. L'apport consiste en 85% de ce montant, soit 1.155.882,92 EUR.	1.155.882,92 EUR
Apporteurs	
<ul style="list-style-type: none">- Monsieur Olivier Van Cauwenberghe- La société Startup Factory NV/SA- Monsieur Robbie De Meyer- Monsieur Bertrand Van Renynghe- Monsieur Eric Standaert- Madame Sybille Holvoet- Madame Laurence Van Cauwenberghe- Monsieur Harold Van Cauwenberghe- La société Audio-visual Business Communication BV/SRL	<ul style="list-style-type: none">329.348,37 EUR289.609,00 EUR283.170,78 EUR111.780,86 EUR52.060,80 EUR28.305,98 EUR28.305,98 EUR28.305,98 EUR4.995,17 EUR

b. Apport des créances « BanqUP »

Description	Montant en EUR
Une créance du 8 janvier 2021 d'un montant de 6.992.200,00 EUR, née de la cession à la société des actions de la société de droit belge BanqUP BV dont le siège social est situé à Grotesteenweg 616A, 2600 Berchem et dont le numéro d'entreprises est le 0664.929.753. La créance s'élève à 6.992.200,00 EUR. L'apport consiste en 50% de ce montant, soit 3.496.100,00 EUR.	3.496.100,00 EUR
Apporteurs	
<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Krzysztof Pulkiewicz - Monsieur Lukasz Chmielewski - Madame Natalia Zielinska - Monsieur Piotr Sienkiewicz - Madame Camile Van Kralingen - Madame Marta Choromanska - La société Pytheas BV/SRL 	1.223.635,00 EUR 489.454,00 EUR 227.246,50 EUR 262.207,50 EUR 139.844,00 EUR 209.766,00 EUR 943.947,00 EUR

c. Apport des créances « 21 grams »

Description	Montant en EUR
Un prêt vendeur du 8 janvier 2021 d'un montant de 345.913.797 SEK soit 34.234.654,60 EUR (converti au taux du 22 décembre 2020), né de la cession à la société des actions de la société de droit suédois 21 Grams Holding AB dont le siège social est situé à Humlegårdsgatan 20, 114 46 Stockholm et le numéro d'entreprises est le 559024-4132. La créance s'élève à 34.234.654,60 EUR. L'apport consiste en une partie de ce montant, à savoir 2.951.313,30 EUR.	2.951.313,30 EUR
Apporteurs	
<ul style="list-style-type: none"> - La société Jerreborg Förvaltning AB - La société DK Atlas Holding ApS - La société Perseverant Invest Och Förvaltning AB - La société D Thoesson Invest AB - La société Money Tree Invest AB - La société DT Invest AB - La société i92andiv invest och förvaltning AB - La société DANDRE Invest AB - La société Tekeke Invest AB - La société BergStad Invest AB - La société Makai Invest AB - La société M. Fredholm invest AB 	1.824.927,75 EUR 508.340,29 EUR 44.732,29 EUR 44.732,29 EUR 44.732,29 EUR 80.433,48 EUR 68.864,43 EUR 92.235,11 EUR 8.481,13 EUR 81.660,10 EUR 11.970,86 EUR 57.253,02 EUR

- Monsieur David André	52.367,43 EUR
- La société Inviq Invest AB à l'issue de la cession du prêt vendeur de Monsieur Michel Anbratt datée du 8 janvier 2021	26.183,67 EUR
- Monsieur Mikael Bånnsgård	4.399,16 EUR

3.2. Valorisation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. L'apport permet de réduire les dettes de la société, au profit des autres créanciers de la société. L'opération vise essentiellement à augmenter les capitaux propres et à renforcer la structure financière de la société.

3.3. Travaux de contrôle

Nous avons obtenu une confirmation du solde des créances apportées.

Nous avons examiné la réalité des créances résultant de prêts vendeurs (Akti et 21 Grams) et de paiements différés (BanqUp) signés en date du 8 janvier 2021.

Nous nous sommes assurés que les créances apportées s'élèvent toujours actuellement au montant permettant de réaliser les apports proposés. Les créances sont en quelque sorte « gelées » au profit de la société.

A notre connaissance, aucun événement susceptible d'avoir une influence sur la valeur des créances apportées n'est survenu depuis la date de leur évaluation.

Nous n'avons pas eu connaissance d'engagement significatif grevant les créances apportées.

3.4. Conclusion

Ces créances constituent des dettes liquides et certaines pour la société elle-même, qui, lorsqu'elle est apportée, constitue une nette amélioration du patrimoine (des capitaux propres) et un renforcement de la situation financière de l'entreprise.

Les méthodes appliquées de valorisation, du point de vue de la situation économique de l'entreprise, sont appropriées dans le cadre de cette transaction, de sorte que l'apport n'est pas surévalué.

4. Rémunération attribuée en contrepartie de l'apport

4.1. Description de la rémunération et du prix d'émission

Les apports seront rémunérés par la création de :

- Créances « Akti »
 - 15.572 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 329.348,37 EUR à attribuer à Monsieur Olivier Van Cauwenberghe ;
 - 13.693 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 289.609,00 EUR à attribuer à la société Startup Factory NV/SA ;
 - 13.389 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 283.170,78 EUR à attribuer à Monsieur Robbie De Meyer ;
 - 5.285 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 111.780,86 EUR à attribuer à Monsieur Bertrand Van Renynghe ;
 - 2.462 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 52.060,80 EUR à attribuer à Monsieur Eric Standaert ;
 - 1.338 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 28.305,98 EUR à attribuer à Madame Sybille Holvoet ;
 - 1.338 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 28.305,98 EUR à attribuer à Madame Laurence Van Cauwenberghe ;
 - 1.338 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 28.305,98 EUR à attribuer à Monsieur Harold Van Cauwenberghe ;
 - 236 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 4.995,17 EUR à attribuer à la société Audio-visual Business Communication BV/SRL ;

- Créances « BanqUP »
 - 57.855 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 1.223.635,00 EUR à attribuer à Monsieur Krzysztof Pulkiewicz ;
 - 23.142 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 489.454,00 EUR à attribuer à Monsieur Lukasz Chmielewski ;
 - 10.745 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 227.246,50 EUR à attribuer à Madame Natalia Zielinska ;
 - 12.398 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 262.207,50 EUR à attribuer à Monsieur Piotr Sienkiewicz ;
 - 6.612 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 139.844,00 EUR à attribuer à Madame Camile Van Kralingen ;
 - 9.918 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 209.766,00 EUR à attribuer à Madame Marta Choromanska ;
 - 44.631 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 943.947,00 EUR à attribuer à la société Pytheas BV/SRL ;

- Créances « 21 Grams »
 - 86.285 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 1.824.927,75 EUR à attribuer à la société Jerreborg Förvaltning AB ;
 - 24.035 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 508.340,29 EUR à attribuer à la société DK Atlas Holding ApS ;
 - 2.115 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 44.732,29 EUR à attribuer à la société Perseverant Invest Och Förvaltning AB ;
 - 2.115 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 44.732,29 EUR à attribuer à la société D Thoresson Invest AB ;
 - 2.115 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 44.732,29 EUR à attribuer à la société Money Tree Invest AB ;
 - 3.803 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 80.433,48 EUR à attribuer à la société DT Invest AB ;
 - 3.256 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 68.864,43 EUR à attribuer à la société i92andiv invest och förvaltning AB ;
 - 4.361 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 92.235,11 EUR à attribuer à la société DANDRE Invest AB ;
 - 401 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 8.481,13 EUR à attribuer à la société Tekeke Invest AB ;
 - 3.861 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 81.660,10 EUR à attribuer à la société BergStad Invest AB ;
 - 566 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 11.970,86 EUR à attribuer à la société Makai Invest AB ;
 - 2.707 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 57.253,02 EUR à attribuer à la société M. Fredholm invest AB ;
 - 2.476 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 52.367,43 EUR à attribuer à Monsieur David André ;
 - 1.238 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 26.183,67 EUR à attribuer à la société Inviq Invest AB ;
 - 208 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 4.399,16 EUR à attribuer à Monsieur Mikael Bånnsgård.

Le prix d'émission des nouvelles actions est de 21,15 EUR par action et est supérieur au pair comptable des actions existantes. Ce prix correspond à la moyenne des cours de l'action de la société sur le marché Euronext Brussels pondéré en fonction du volume (« volume weighted share price ») du 1 décembre 2020 jusqu'au 22 décembre 2020 (y inclus).

L'organe d'administration est responsable de la détermination de la rémunération attribuée en contrepartie de l'apport en nature.

Aucun avantage spécial n'a été attribué dans le cadre de la présente opération.

Les modes d'évaluation de l'apport en nature conduisent à des valeurs qui correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale, ou à défaut, au pair comptable et, le cas échéant, à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie, de sorte que l'apport en nature n'est pas surévalué.

4.2. Travaux de contrôle

Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport spécial de l'organe d'administration rédigé conformément à l'article 7:179 §1 du CSA.

Responsabilité de l'organe d'administration relative à l'établissement d'un rapport spécial contenant des données comptables et financières

L'organe d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport sur l'opération, qui justifie spécialement le prix d'émission et décrit les conséquences de l'opération sur les droits patrimoniaux et les droits sociaux des actionnaires.

L'organe d'administration est responsable de l'élaboration des données comptables et financières reprises dans son rapport, de la détermination du prix d'émission et de la détermination et de la description de l'impact de l'opération proposée sur les droits sociaux et les droits patrimoniaux des actionnaires.

L'organe d'administration est responsable du caractère suffisant des informations fournies afin qu'il puisse décider en toute connaissance de cause.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur les informations comptables et financières reprises dans le rapport spécial de l'organe d'administration en vertu de l'article 7:179 du CSA, sur la base de notre évaluation.

L'évaluation des données comptables et financières incluses dans le rapport spécial de l'organe d'administration consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et l'évaluation de l'information probante obtenue.

L'étendue de notre mission d'évaluation est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (normes ISA, International Standards on Auditing) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur les données comptables et financières.

4.3. Conclusion

Sur la base de notre évaluation, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les données comptables et financières, - incluses dans le rapport spécial de l'organe d'administration, lequel rapport contient la justification du prix d'émission et les conséquences sur les droits patrimoniaux et sociaux des actionnaires, - ne sont pas fidèles et suffisantes, dans tous leurs aspects significatifs, pour éclairer l'organe d'administration appelé à voter sur l'opération proposée.

5. Conclusion

L'apport en nature à SA UNIFIEDPOST GROUP se compose de créances que les apporteurs détiennent sur la société, pour une valeur globale d'apport de 7.603.296,22 EUR.

Au terme de nos travaux de contrôle, nous sommes d'avis que :

- a) l'opération a été contrôlée conformément aux normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprise en matière d'apports en nature et que l'organe d'administration de la société est responsable de l'évaluation des créances apportées, ainsi que de la détermination de la rémunération attribuée en contrepartie de l'apport en nature ;
- b) la description de l'apport en nature répond à des conditions normales de précision et de clarté ;
- c) le mode d'évaluation de l'apport en nature arrêté par les parties est justifié par les principes de l'économie d'entreprise et conduit à des valeurs qui correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale, ou à défaut, au pair comptable, et, le cas échéant, à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie, de sorte que l'apport en nature n'est pas surévalué ;

La rémunération proposée pour l'apport en nature consiste en l'attribution de :

- 15.572 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 329.348,37 EUR à attribuer à Monsieur Olivier Van Cauwenberghe ;
- 13.693 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 289.609,00 EUR à attribuer à la société Startup Factory NV/SA ;
- 13.389 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 283.170,78 EUR à attribuer à Monsieur Robbie De Meyer ;
- 5.285 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 111.780,86 EUR à attribuer à Monsieur Bertrand Van Renynghe ;
- 2.462 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 52.060,80 EUR à attribuer à Monsieur Eric Standaert ;
- 1.338 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 28.305,98 EUR à attribuer à Madame Sybille Holvoet ;
- 1.338 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 28.305,98 EUR à attribuer à Madame Laurence Van Cauwenberghe ;
- 1.338 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 28.305,98 EUR à attribuer à Monsieur Harold Van Cauwenberghe ;
- 236 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 4.995,17 EUR à attribuer à la société Audio-visual Business Communication BV/SRL ;

- 57.855 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 1.223.635,00 EUR à attribuer à Monsieur Krzysztof Pulkiewicz ;
- 23.142 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 489.454,00 EUR à attribuer à Monsieur Lukasz Chmielewski ;
- 10.745 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 227.246,50 EUR à attribuer à Madame Natalia Zielinska ;
- 12.398 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 262.207,50 EUR à attribuer à Monsieur Piotr Sienkiewicz ;

- 6.612 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 139.844,00 EUR à attribuer à Madame Camile Van Kralingen ;
- 9.918 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 209.766,00 EUR à attribuer à Madame Marta Choromanska ;
- 44.631 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 943.947,00 EUR à attribuer à la société Pytheas BV/SRL ;

- 86.285 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 1.824.927,75 EUR à attribuer à la société Jerrebrog Förvaltning AB ;
- 24.035 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 508.340,29 EUR à attribuer à la société DK Atlas Holding ApS ;
- 2.115 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 44.732,29 EUR à attribuer à la société Perseverant Invest Och Förvaltning AB ;
- 2.115 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 44.732,29 EUR à attribuer à la société D Thoresson Invest AB ;
- 2.115 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 44.732,29 EUR à attribuer à la société Money Tree Invest AB ;
- 3.803 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 80.433,48 EUR à attribuer à la société DT Invest AB ;
- 3.256 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 68.864,43 EUR à attribuer à la société i92andiv invest och förvaltning AB ;
- 4.361 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 92.235,11 EUR à attribuer à la société DANDRE Invest AB ;
- 401 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 8.481,13 EUR à attribuer à la société Tekeke Invest AB ;
- 3.861 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 81.660,10 EUR à attribuer à la société BergStad Invest AB ;
- 566 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 11.970,86 EUR à attribuer à la société Makai Invest AB ;
- 2.707 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 57.253,02 EUR à attribuer à la société M. Fredholm invest AB ;
- 2.476 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 52.367,43 EUR à attribuer à Monsieur David André ;
- 1.238 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 26.183,67 EUR à attribuer à la société Inviq Invest AB ;
- 208 actions sans désignation de la valeur nominale pour une valeur de 4.399,16 EUR à attribuer à Monsieur Mikael Bånnsgård.

Aucun avantage spécial n'a été attribué dans le cadre de la présente opération.

- d) sur la base de notre évaluation, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les données comptables et financières, - incluses dans le rapport spécial de l'organe d'administration, lequel rapport contient la justification du prix d'émission et les conséquences sur les droits patrimoniaux et sociaux des actionnaires, - ne sont pas fidèles et suffisantes, dans tous leurs aspects significatifs, pour l'organe d'administration appelé à approuver l'opération proposée.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le caractère légitime et équitable de l'opération.

Le présent rapport a été rédigé en application de l'article 7:197 §1 du Code des sociétés et des associations, dans le cadre du présent apport en nature à la SA UNIFIEDPOST GROUP et en application de l'article 7:179 §1 du Code des sociétés et des associations dans le cadre de l'évaluation de la justification du prix d'émission des actions à émettre en contrepartie de l'apport et ne peut être utilisé à d'autres fins.

La Hulpe, 8 janvier 2021

Ellen
Lombaerts



Digitaal ondertekend door
Ellen Lombaerts
DN: cn=Ellen Lombaerts,
ou=AU,
email=Ellen.lombaerts@bdo.be

BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL
Réviseur d'Entreprises
Représentée par Ellen Lombaerts